



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 3 FÉVRIER 2014, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSA.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Florence Beauvent et messieurs Robert Pilote, Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #14-24
Procès-verbal
du 13-01-13

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 13 janvier 2014, tel que rédigé.

Rés. #14-25
Procès-verbal
du 20-01-13

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 20 janvier 2014, tel que rédigé.

Période de
questions

La période de questions débute à 20 heures 01 et se termine à 20 heures 14.

Rés. #14-26
Appui Livre
blanc - UMQ

Attendu que le 23 novembre 2012, l'union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré premièrement d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on y retrouve des universitaires, juristes et fiscalistes;

Attendu que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

Attendu que le Livre blanc « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers municipaux, d'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

Rés.#14-27
Souper
bénéfice Club
Optimiste

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité participera à la septième édition du souper bénéfice annuel du Club Optimiste Côte-de-Beaupré et réserve une table pour 10 personnes au coût de 250,00 \$.

Rés. #14-28
Félicitations
membres
CSSC

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de remerciements et félicitations à tous les anciens membres du conseil d'administration de la CSSC pour leur implication dans le fonctionnement de l'organisme.

Rés. #14-29
Comptes du
mois

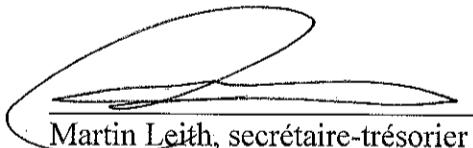
Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2014, au montant de 117 198,75 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés.#14-30
Comptes du
règl. #10-601

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de janvier 2014 du règlement #10-601 (Garage municipal - Caserne incendie), au montant total de 1 428,33 \$ tels que présentés au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Certificat de
disponibilité

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement #07-543 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire, je soussigné atteste que la municipalité a les crédits nécessaires pour les dépenses prévues au budget 2014, tel qu'adopté le 20 janvier 2014.



Martin Leith, secrétaire-trésorier

Rés.#14-31
Taux de taxes
2014

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux fixent les taux de taxes pour 2014 comme suit :

- Résiduelle	0,575 \$ / 100 \$
- Immeubles non résidentiels	1,029 \$ / 100 \$
- Immeubles industriels	1,029 \$ / 100 \$
- Immeubles agricoles	0,575 \$ / 100 \$

Rés. #14-32
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 22 octobre 2013, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
36, rue des Galets	Unifamiliale isolée	Rés. #14-03
48, rue des Granites	Unifamiliale isolée	Rés. #14-04
74, rue du Parc	Agrandissement	Rés. #14-05
98, rue du Parc	Modification résidence et garage détaché	Rés.#14-07

Rés.#14-33
Permis PIIA
1919,
boulevard des
Neiges

Attendu la demande de permis pour l'agrandissement du balcon de la résidence multifamiliale (copropriété) de six unités située au 1919, boulevard Les Neiges;

Attendu que la zone CC-10 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que le PIIA recommande que les modifications apportées aux habitations jumelées doivent être exécutées de la même façon sur chacune des unités de façon conserver une uniformité et un parti architectural cohérent;

Attendu que la modification proposée brise l'harmonie et la symétrie du bâtiment;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour l'agrandissement du balcon de la résidence multifamiliale (copropriété) de six unités située au 1919, boulevard Les Neiges.

Explication et
consultation
Règl. 13-646

Le directeur général, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #13-646 modifiant le règlement #88-185 intitulé «Règlement de lotissement» de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions.

41 personnes étaient présentes.

Les interventions suivantes ont été adressées au conseil municipal :

- Est-ce que l'article 2 du règlement à une portée générale? S'applique-t-elle à l'ensemble du territoire ?
- Est-ce que l'article 3.2.12.2 est spécifique à la zone F6 ?



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

- La MRC de la Côte-de-Beaupré fait fausse route avec cette réglementation, elle devrait être appliquée à l'ensemble de son territoire. C'est injuste et inapplicable.
- Est-ce que les dispositions prévoyant que l'on doit exclure toute partie de lot qui est occupée par des contraintes du calcul de la superficie du lot sont exclusives à la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges?

Rés.#14-34
Adoption
second projet
règl. 13-646

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le second projet de règlement #13-646 modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il était retranscrit au long.

Explication et
consultation
Règl. 13-647

Le directeur général, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #13-647 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions de la zone F6.

41 personnes étaient présentes.

Les interventions suivantes ont été adressées au conseil municipal:

- Selon l'article 4.52.4.5 la distance de la ligne des hautes eaux doit être à une distance de 25 mètres de la ligne des hautes eaux. Est-ce que cette règle s'applique uniquement au chemin de l'Abitibi ?
- Selon l'article 2 sur la servitude réelle et perpétuelle, est-ce que cet article s'applique à toutes les rues privées de la municipalité ?
- Selon le règlement, la marge avant minimale est revenue à 15 mètres, Est-ce qu'auparavant la marge était de 20 mètres. À partir de quel endroit cette marge s'applique-t-elle ?

Rés.#14-35
Adoption
second projet
règl. 13-647

Il est proposé par madame Florence Beauvent, appuyée par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le second projet de règlement #13-647 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions de la zone F6. Ce projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés.#14-36
Adoption
Règl. 14-651

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #14-651 décrétant de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie des rues de l'Etang et de la Traverse et prévoyant un emprunt de 555 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés.#14-37
Adoption
Règl. 14-652

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #14-652 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-315 (service d'entretien d'aqueduc et d'égout) et 00-415 (gestion des déchets). Ce règlement fait partie des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés.#14-38
Adoption
projet de
règlement
#14-653

Il est proposé par madame Florence Beauvent, appuyée par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le projet de règlement #14-653 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges. Ce projet de règlement fait partie des présentes comme s'il y était retranscrit au long.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement décrétant de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie de la rue Giguère et prévoyant un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.

Rés.#14-39
Contribution
2014 CSSC

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la contribution pour 2014 de la municipalité au fonctionnement de la Corporation du Site les Sept Chutes se fera comme suit :

- 1^e versement de 30 000 \$ le 6 février
- 2^e versement de 10 000 \$ le 1er juillet
- 3^e versement de 10 000 \$ le 30 septembre

Pour : mesdames Parise Cormier, Florence Beauvent et Louise Thouin et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Abstention : monsieur Robert Pilote.

Rés.#14-40
Nomination
représentants
CSSC

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment mesdames Parise Cormier, Florence Beauvent et Louise Thouin et monsieur Mark Cardwell comme représentants de la municipalité auprès de la Corporation du Site des Sept Chutes.

Rés.#14-41
Nomination
représentants
comités

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment les personnes suivantes sur les différents comités suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme : monsieur Réjean Morency,
- Régie inter-municipale de l'aréna : madame Louise Thouin,
- Comité inter-municipal de service incendie : madame Parise Cormier,
- PLUMobile (transport collectif adapté) : monsieur Mark Cardwell.

Rés.#14-42
Nomination
citoyens -
CCU

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment messieurs Austin Métivier et Pierre Dagenais, citoyens résidants de Saint-Ferréol-les-Neiges, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Rés.#14-43
Nomination
pompiers

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu que les conseillers municipaux engagent messieurs Raphaël Tremblay et Éric Paquet, comme pompiers.

Rés.#14-44
Mandat
intercepteur
pont-barrage

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les services professionnels concernant l'intercepteur au pont-barrage à la firme WSP Canada Inc. pour un montant de 20 644,25 \$ (taxes en sus).

Rés.#14-45
Acquisitions
pour le point
de service

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour l'acquisition de trois conteneurs pour le site de recyclage :

	Prix
Fabrication Dalji inc.	16 200,00 \$ + taxes
Laurin	19 665,00 \$ + taxes

Attendu que la municipalité a reçu une soumission de la part de la firme Teklach pour l'acquisition d'une caméra pour un montant de 2 121,00 \$ + taxes;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité acquiert :

- les trois conteneurs à la firme Fabrication Dalji inc. pour un montant de 16 200,00 \$ + taxes et la caméra de la firme Teklach pour un montant de 2 121,00\$ +taxe.

Le montant de ces acquisitions sera payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 5 ans.

Rés.#14-46
Acquisition
photocopieur

Attendu la résolution #13-381 concernant l'acquisition du photocopieur Canon pour un montant de 8 918,00 \$ + taxes et le contrat d'entretien à 0,01 \$/copie en noir et blanc et 0,069 \$/copie en couleur;

Attendu que le prix présenté au gouvernement du Québec n'a pu recevoir l'aval de ce dernier;

Attendu que le prix d'achat 9 627.91 \$ plus taxes et que le prix est le plus bas des trois soumissions reçues;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité acquiert le photocopieur Canon au prix d'achat de 9 627.91\$ plus taxes. Le montant d'acquisition sera payable à partir du fonds de roulement et remboursé sur 5 ans.

Rés.#14-47
Augmentation
salariale –
service
incendie

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que la municipalité appliquera à compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'ensemble du personnel du service incendie, une augmentation salariale de 3%.

Rés.#14-48
Aide
financière –
Volet support
à l'excellence

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière pour une épreuve de ski de fond de niveau national en 2014;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde une subvention de 300,00 \$ par individu à Thomas Reed-Métayer, Édouard Reed-Métayer et Catherine Reed-Métayer (Guy Métayer) pour leur participation au championnat canadien de ski de fond qui aura lieu à Corner Brook (Terre-Neuve) entre le 15 et le 22 mars 2014.

Rés.#14-49
Invitation
transport
camps de
jeunes

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour le transport des jeunes au camp d'été et au camp des adolescents :

- Autobus Beaupré enr.; et
- Autobus des Seigneuries;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés.#14-50
Certificat
d'autorisation
Lac du
Faubourg

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le directeur général, monsieur François Drouin, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs pour aménager un bassin de sédimentation à l'entrée du lac du Faubourg.

Période de
questions

La période de questions débute à 20 heures 48 et se termine à 21 heures 13.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 21 heures 13.

Parise Cormier, mairesses

Martin Leith, secrétaire-trésorier